



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2602 069

Le 11 mars 2026

OBJET : ***Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des constats d'infraction***

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 3 février 2026, visant à obtenir :

Nombre de constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec en lien avec l'application du règlement municipal interdisant le stationnement de nuit dans les rues en période hivernale, pour les municipalités de La Malbaie et Baie-Saint-Paul, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au début de l'année 2026, soit :

- ***Nombre total de constats émis,***
- ***Ventilation par année et/ou par mois.***

Nous vous transmettons ci-dessous les données que nos systèmes informatiques nous permettent d'extraire, soit le nombre de constats émis par la Sûreté du Québec pour les stationnements de nuit dans les villes de Baie-Saint-Paul et La Malbaie.

NOMBRE DE CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC EN APPLICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL POUR LES STATIONNEMENTS DE NUIT¹

Nombre de CONSTATS	Année							
Municipalité	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 ²	Total général
Baie-Saint-Paul			13	4				17
La Malbaie	36	57	3	25	5	14	1	141
Total général	36	57	16	29	5	14	1	158

¹ Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

² Données compilées du 1^{er} janvier au 16 février 2026.

Source : Direction du soutien à la performance, Sûreté du Québec

Mise à jour : 16 février 2026

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

 Emilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels